

*Corporations et syndicats ouvriers*

loi simplement mauvaise. Si nous rejetons ces amendements, nous serons par là même obligés d'appuyer la loi telle qu'elle existe présentement, ce qui est absolument inconcevable. Par contre, si nous les appuyons, même s'ils ne sont qu'un paquet de demi-mesures de mauvaise conception, nous allons donner à la loi une crédibilité qu'elle ne mérite pas. Notre vote aura aussi pour effet d'accroître sérieusement la charge de travail des membres bénévoles des syndicats ouvriers. Ces derniers ont beaucoup de pain sur la planche rien qu'au chapitre du rapport des mutations de membres d'une région à une autre. Mais en vertu des dispositions du bill relatives aux déclarations il faudra que les sociétés soumettent plus de données dans des délais plus courts.

Nous avons entendu le député de York-Peel (M. Stevens) interroger le ministre au sujet des sociétés et du volume de travail qui leur sera imposé. C'est une question que je veux moi aussi poser au sujet des bénévoles que l'on trouve dans les nombreux syndicats canadiens et dans les syndicats internationaux, comme celui des cheminots. Les bénévoles tâchent non seulement de s'acquitter du travail de bureau et de trésorerie et de suivre les déplacements des membres d'un endroit à l'autre, mais ils auront désormais maintenant à communiquer leur information aux sièges sociaux.

Mon parti souhaiterait voir un débat un débat, non pas sur des modifications de détail, mais plutôt sur la loi elle-même. Le Nouveau parti démocratique ne s'oppose pas à ce que les syndicats ouvriers révèlent l'état véritable de leurs finances. Nous serions tout aussi désolés que n'importe qui à la Chambre d'apprendre que les cotisations syndicales perçues au Canada passent à l'étranger. Nous estimons que les Canadiens ont le droit de savoir à quoi servent leurs cotisations syndicales, tout autant qu'ils ont le droit de savoir à quoi servent leurs impôts ou ce que les sociétés qui exercent leurs activités au Canada font de leurs revenus. Mais nous ne sommes pas prêts à appuyer une loi élaborée à partir de demi-vérités, une loi qui insiste trop sur la façon dont l'argent est perçu et pas assez sur la façon dont il est dépensé.

Nous avons des idées bien arrêtées au sujet de l'autonomie de nos syndicats ouvriers. Nous avons toujours insisté sur l'idée que les travailleurs canadiens doivent gérer leurs propres affaires le plus complètement possible et qu'ils doivent pouvoir décider des façons de procéder de leurs syndicats. Mais nous rejetons la notion tout à fait simpliste dont procède la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers et selon laquelle le degré d'autonomie canadienne d'un syndicat dépendrait directement de la façon dont il garde son argent à la banque au Canada, par opposition à une autre banque ailleurs dans le monde.

Imaginez un peu si nous devons appliquer cette formule tout à fait simpliste pour évaluer le niveau de participation canadienne dans une entreprise! Au lieu de nous demander comment une entreprise prend ses décisions, comment se compose son conseil d'administration, et combien de ses actions sont détenues par des Canadiens, imaginez un peu que nous fondions notre évaluation uniquement sur l'endroit où elle investit ses gains!

Le Canadien Pacifique, qui compte des avoirs partout dans le monde, serait-il alors considéré comme société étrangère? La compagnie Imperial Oil of Canada, qui est en activité exclusivement au Canada, serait-elle alors considérée comme

société canadienne? Cela peut sembler idiot, mais c'est exactement de cette logique que s'inspire la loi à l'étude. Nous dirions en fait aux syndicats: «Peu importe qui prend vos décisions; peu nous importe que vous soyez ou non contrôlés par vos membres, que vous soyez démocratiques, que vous soyez autonomes; tout ce qui nous importe c'est de savoir si vous gardez une partie de votre argent dans une banque à l'étranger.»

Bien sûr que personne ne dirait chose pareille. Ce qui ne veut pas dire que nous, du parti néo-démocrate, ne nous soucions pas de ce qui advient de cet argent. Nous aimerions bien, à vrai dire, qu'il reste au Canada autant que possible. Nous aimerions bien que l'argent des caisses de retraite soit investi au Canada. Nous aimerions bien que les cotisations des travailleurs canadiens, que leurs fonds de grève soient investis ici, de sorte que les travailleurs canadiens puissent emprunter cet argent.

Nous nous soucions de tout cela, mais ce ne sont pas nos principales préoccupations. Ce à quoi nous tenons par-dessus tout, c'est que les syndicats canadiens aient toute la protection voulue pour mener la lutte, parfois terrible, à laquelle ils font face. Ainsi, nous savons que lorsque les travailleurs de l'automobile canadiens doivent affronter Ford, General Motors ou encore Chrysler, il leur faut d'énormes ressources financières pour pouvoir remporter la victoire. Pour lutter contre les énormes multinationales qui dominent notre économie, les travailleurs canadiens ont besoin d'importantes réserves monétaires. L'affreuse réalité est que le total de toutes les cotisations syndicales perçues au Canada ne suffisent pas pour gagner ces batailles. C'est pourquoi nous reconnaissons qu'il est nécessaire de créer des liens entre les travailleurs du monde entier.

Je me demande souvent quelle est l'attitude des autres partis sur cette question. Si j'étais un peu plus cynique, je pourrais penser que les autres partis représentés à la Chambre ne s'intéressent pas vraiment à promouvoir la force de notre mouvement syndical. Je pourrais en déduire qu'ils se réjouiraient de voir un petit syndicat canadien en lutte avec une gigantesque compagnie américaine. Ceux qui disent que nos syndicats devraient être entièrement canadiens, qu'ils devraient rompre tous liens avec les syndicats internationaux, se divisent en deux camps. Un très petit nombre d'entre eux sont réellement inquiets de ce qu'ils estiment être la domination étrangère de notre mouvement syndical. La plupart du temps, ils connaissent mal les faits. Ils ne savent pas que la plupart des syndicats canadiens sont complètement indépendants, qu'ils élisent leurs propres dirigeants et prennent leurs propres décisions. Mais le reste des gens qui voudraient briser les syndicats internationaux ont un ordre du jour secret. Ils savent que dans de nombreuses industries, le syndicat international est la seule chance de salut des travailleurs Canadiens. Ils savent que quand General Motors négocie au Canada, elle négocie avec un syndicat international de plus de un million de membres et non pas avec un syndicat Canadien qui n'aurait que 10 p. 100 de cet effectif.

Le Nouveau parti démocratique va présenter de nombreux amendements à ce bill quand il sera étudié en comité. Franchement, nous ne comprenons pas pourquoi d'un côté la loi va exiger des syndicats de faire une déclaration de leurs revenus alors que de l'autre côté on ne fait que leur demander de bien